



Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick

Le 8 mai 2017

Honorable Brian Gallant, député
Premier ministre du Nouveau-Brunswick
Édifice du Centenaire C. P. 6000 Fredericton, NB E3B 5H1

Objet : Réunion bisannuelle avec la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick

Monsieur le Premier ministre,

Au nom de la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick, je tiens à vous remercier de m'avoir reçu, en compagnie d'une importante composante de votre Conseil exécutif, le 2 mai à l'Assemblée législative. L'esprit ouvert et collaborateur de nos échanges témoigne à quel point nos revendications sont intimement liées à l'œuvre générale du gouvernement de la Province du Nouveau-Brunswick.

L'objectif des réunions bilatérales est de présenter les enjeux fondamentaux pour la communauté acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick, dans lesquels la SANB souhaite avoir l'entier soutien du gouvernement.

Permettez-moi, par la présente, de vous signaler les grands sujets lors de cette séance ainsi que les pistes discutées. De plus, je profite de cette occasion pour vous transmettre quelques idées qui n'ont pas été examinées, faute de temps.

1 – Immigration et projections démographiques :

La SANB se préoccupe des grandes tendances démographiques depuis plusieurs années. La SANB croit fermement que le dossier de l'immigration francophone est à la croisée des chemins. Nous témoignons que la majorité des leaders de notre communauté constatent à quel point les changements démographiques risquent de mettre en doute l'avenir de la communauté acadienne, surtout dans les régions rurales.

Entre le vieillissement naturel, l'assimilation et le non-transfert du français aux enfants, la proportion des francophones est en décroissance. Selon Statistiques Canada, la proportion des francophones en situation minoritaire pourrait passer de 3,9 pour cent en 2011 à entre 3 pour cent et 3,6 pour cent en 2036.¹ Généralement, la région du Canada atlantique connaît un succès mitigé en matière d'immigration. En 2015, un total de 4,640 immigrants a choisi le Canada atlantique, dont 1,765 au Nouveau-Brunswick. Depuis 2005, les programmes provinciaux (candidats des provinces) ont connu un certain succès. En fait, après cinq déclarations d'impôts, les candidats des provinces gagnent 17 pour cent de plus que la moyenne des contribuables ayant déposé une déclaration d'impôts. Par contre, selon les mêmes déclarations d'impôts, après un an, 64 pour cent des candidats ont déposé une déclaration d'impôts dans la province adoptée. Alors qu'après cinq ans le taux de déclarations déposées dans la province adoptée tombe à 47 pour cent.² Les défis en matière d'immigration sont de taille. Nous encourageons, par notre propre engagement et le soutien autres, une continuation des efforts en immigration. Par contre, l'immigration représente un outil dans une brochette de solutions sociales qui demeurent inachevées. La SANB encourage fortement le Gouvernement du Nouveau-Brunswick d'aller bien au-delà de l'immigration.

¹ Statistiques Canada : Regard sur l'immigration, la diversité ethnoculturelle et les langues au Canada, 2011 à 2036, Le Quotidien, 25 janvier 2017.

² Conseil économique des provinces de l'atlantique : Immigration on the Rise in Atlantic Canada, Report Card, janvier 2017.

La SANB désire entamer un processus d'élaboration d'une série de 'livres blancs'. Un livre blanc est un recueil d'informations objectives et factuelles, destiné à un public déterminé, pour l'amener à prendre une décision sur un sujet particulier. Il peut servir à établir une mise au point de portée générale ou à rechercher un consensus dans un cadre spécifique. Il permet aussi à des organisations de publier un message officiel sous forme d'état des lieux sur un domaine d'intérêt public. Nous croyons que les grandes tendances démographiques méritent d'être étudiées, mais dans une perspective où l'immigration francophone est une piste parmi une brochette de solutions législatives, socio-économiques, etc. De plus, une attention particulière aux questions rurales est d'une importance cruciale. Les défis de la livraison des services d'établissement en région rurale sont nombreux, et la réussite d'une véritable stratégie d'immigration dans les régions rurales est à concevoir. Il y a quatre étapes déterminantes pour que l'intégration des immigrants dans une communauté soit un succès : la sélection, l'établissement, l'adaptation et celle où l'immigrant peut contribuer à sa communauté d'accueil. Dans le cas d'une communauté linguistique en situation minoritaire, si une de ces étapes échoue, le risque augmente de voir l'immigrant intégrer la communauté majoritaire.

Ce projet qui débutera en septembre 2017 pour se terminer en mars 2018 a pour principaux objectifs de :

- mobiliser les grands acteurs autour des enjeux de développement de l'Acadie du Nouveau-Brunswick ;
- identifier les grands piliers de développement des communautés ; et
- mettre en commun de ressources communautaires existantes.

Des sessions de travail et de réflexion seront ainsi organisées pour mener à l'identification de priorités ou de piliers importants pour la vitalité et l'avenir de l'Acadie du Nouveau-Brunswick. Ces données serviront principalement d'outils de démarchage auprès des décideurs, des partis politiques ou encore de la communauté francophone et/ou l'ensemble du public.

À la fin du projet, la SANB sera dotée d'un livre blanc, accompagné d'un plan de communication et de vulgarisation. Étant donné la complexité des sujets qui seront étudiés, et de la spécificité des publics cibles auxquels ils se rattachent, nous préconisons que le livre blanc fasse l'objet d'une étude et d'un processus de consultation rigoureux. Il faut viser une gestion holistique de l'immigration francophone, afin de maximiser la rétention.

- L'heure est arrivée d'adopter des mesures très progressistes en matière de politiques qui visent à soutenir les familles. Parmi les solutions possibles, la fiscalité, enlever les barrières d'accès aux services de garde (subventions) et ultimement favoriser une augmentation du taux de naissance. Une politique démographique est un besoin criant en Acadie du Nouveau-Brunswick.
- Chose certaine, notre capacité d'exercer de l'influence politique au Canada est en décroissance. Si nous ne voulons pas que notre avenir collectif soit à la merci de Montréal, Toronto et Vancouver, le temps d'agir est maintenant.
- La SANB sollicite alors le Gouvernement de soutenir nos efforts par le biais d'un financement spécial pour que nous puissions développer un 'livre blanc' en Immigration.

2 – Petite enfance et garderies :

La SANB croit fortement à la dualité en matière de petite-enfance. Le plan de 10 ans était dévoilé en juin 2016. Aucune mention depuis, en matière de petite-enfance. Le rapport de la Commission sur l'éducation francophone, présidée par Gino LeBlanc, qui a servi d'appui à l'élaboration de la Politique d'aménagement linguistique et culturel (PALC), insistait sur l'importance d'intervenir dès la petite enfance pour renverser les risques de l'assimilation dès le plus jeune âge (Commission sur l'école

francophone, 2009). À la suite du processus de consultations qui a mobilisé un nombre important d'intervenants et d'experts en éducation, la PALC recommande d'offrir un espace d'apprentissage et de socialisation en français dès la petite enfance (ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, 2014).

Le Groupe de travail qui a eu comme mandat de proposer un plan d'éducation de dix ans pour le Nouveau-Brunswick recommande la dualité linguistique pour la petite enfance. Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance doit poursuivre ses efforts vers la pleine réalisation de la dualité linguistique en matière d'éducation de la petite enfance. Il est important de disposer des ressources nécessaires pour le déploiement des efforts en ce sens. Nous comprenons votre désir de procéder étape par étape, et nous sommes reconnaissants des initiatives jugées positives en matière de petite enfance. Par contre, le temps passe et nos jeunes passent résolument vers la langue anglaise.

- La SANB croit, par souci de cohérence dans les services offerts en éducation, et parce que c'est la vitalité de la communauté acadienne qui en dépend, qu'il est essentiel que le gouvernement adopte une approche de dualité linguistique dans l'organisation et le financement des services à la petite enfance le plus rapidement possible.
- La SANB croit également que le secteur de la petite-enfance est fragile, et toute initiative législative doit en tenir compte de cette fragilité et doit tenter de renforcer le secteur toute en favorisant un soutien réel au développement de la petite-enfance. Le leadership du SÉPENB doit être pris en compte et respecté.

3 – Financement du postsecondaire au Nouveau-Brunswick :

Le développement global de l'Acadie du Nouveau-Brunswick a été grandement influencé par la place qu'occupent les collèges communautaires et l'université dans les sphères socio-économiques. Notre capacité de continuer à offrir une éducation de qualité au service de la société acadienne dans son ensemble repose sur la viabilité de nos institutions.

Toutes les initiatives en matière de développement économique et communautés nécessitent une main-d'œuvre qualifiée. Le Gouvernement du Nouveau-Brunswick doit prendre une position ferme envers le financement soutenu à nos collèges à notre université.

La SANB signale et félicite le gouvernement pour les initiatives importantes que vous avez entreprises, et plus particulièrement pour diminuer les barrières d'accès pour les étudiants issus de familles à faible revenu. Par contre, nos collèges et nos universités sont des institutions de la minorité, et ils n'ont pas des coffres forts alimentés par des réseaux d'anciens fortunés et des fonds de dotation qui datent de centaines d'années. Ils ont besoin d'appuis spécifiques et particuliers.

- Une vision à long terme est nécessaire, qui comporte une réflexion sérieuse et rigoureuse en matière de politique relativement à la contribution socio-économique d'une population francophone hautement instruite pour maintenir les acquis, mais plus encore de nous catapulter vers l'avenir.

4 – Développement rural :

La SANB effectue présentement une réflexion qui vise une plus grande analyse des besoins spécifiques et des stratégies ciblées. Les initiatives en matière de développement rural manquent souvent de cohérence et sont trop souvent orientées vers des solutions venant d'ailleurs. Le fait de donner des avantages à une société comme Oxford Foods au détriment des productions de bleuets locaux est un exemple qui en dit long sur la notion même du développement de l'Acadie par des Acadiens. Une communauté qui ne maîtrise pas son état de développement n'est pas capable d'améliorer ses pratiques et planifier son avenir.

Le caractère régional/rural de la très grande majorité des communautés francophones s'ajoute aux défis qui ressortent de leur situation minoritaire. Cette ruralité est caractérisée par l'isolement, une faible densité démographique et une structure économique peu diversifiée, ce qui affecte leur capacité d'accueil en ce qui a trait aux services disponibles et aux perspectives d'emploi.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick doit aussi faire une place à l'économie sociale et aux initiatives solidaire. Les indicateurs économiques reflètent des situations qui ne sont pas toujours faciles à vivre pour les familles qui ont de la difficulté à joindre les deux bouts. Une proportion grandissante de familles sont touchées par la précarité économique. Ces situations peuvent être parfois critiques lorsqu'elles sont vécues dans des régions rurales dépourvues en services et en moyen de transport collectif. Or, plusieurs acteurs se mobilisent, se concertent et font preuve d'initiative pour prendre en charge ces problèmes sociaux. Nous pouvons penser aux différentes initiatives qui visent à accroître l'autonomie et la sécurité alimentaire (Pépin-Filion et al., 2016). Le gouvernement doit appuyer ces initiatives sociocommunautaires en favorisant notamment la concertation entre les intervenants et en investissant dans les infrastructures sociales qui prennent en charge plusieurs besoins sociaux.

La SANB pense que la province du Nouveau-Brunswick doit jouer non seulement un rôle de support et d'observateur, mais elle doit mettre ses mains à la pâte. Plus spécifiquement, si nous utilisons les exemples de Québec (Chantier de l'Économie sociale) et de France (Politiques de développement régional), les stratégies de l'économie sociale sont ancrées dans une politique de développement régional. Ces initiatives doivent inspirer une solution néo-brunswickoise qui répond aux besoins de ceux-ci, basée sur des exemples à succès. Encore une fois, les initiatives doivent compléter les initiatives du Gouvernement du Canada dans la matière.

La SANB envisage également une initiative davantage ciblée sur l'agriculture dans nos régions acadiennes. Le gouvernement provincial a d'ailleurs déjà entamé une démarche en ce sens, et a, par le biais de différentes initiatives, démontré un grand intérêt pour le secteur de l'agriculture. En l'occurrence, l'initiative « Acheter NB » lancée par le GNB vise une augmentation de l'achat de produits locaux. Le GNB a également publié une feuille de route pour les nouveaux arrivants en agriculture intitulée « Pratiquez l'agriculture au NB ». Toutefois, nous nous heurtons à un problème dans la mesure où il n'y a pas de programmes de formations spécifiquement dédiés à cet effet. C'est pourquoi la SANB vise une approche holistique en matière d'immigration.

Une composante importante de la vitalité économique des régions rurales, comme les histoires à succès avec le concept de terroir québécois, est le développement de pôles tels la production biologique et l'élevage sans OGM. Dans cette optique, la démarche de la SANB s'intègre dans une approche beaucoup plus large et s'insère dans une dynamique visant le développement rural par le biais de la foresterie, la pêche, et l'agriculture. Une stratégie d'immigration francophone axée sur l'agriculture pourrait donc représenter une force de frappe significative pour les régions qui n'ont pas forcément les ressources et les réseaux pour y arriver.

- Le gouvernement doit favoriser un développement des régions et un développement de la société néo-brunswickoise qui concilie les exigences économiques, sociales et environnementales, tout en considérant ses obligations linguistiques.
- La SANB sollicite alors le Gouvernement de soutenir nos efforts par le biais d'un financement spécial pour que nous puissions développer un 'livre' blanc en développement rural dans les

régions acadiennes du Nouveau-Brunswick avec un axe particulier sur l'agriculture et le développement du terroir.

- Afin d'assurer que le nord de la province ne perde pas ses acquis, il faut encourager l'existence et le renforcement des concepts qui fonctionnent et encourager l'installation d'organismes et entreprises dans le nord de la province, plus particulièrement dans les régions rurales ou semi-rurales. Le Complexe Madisco à Petit-Rocher a besoin de travaux sérieux. Le concept de Maisons de l'Acadie est une formule gagnante pour l'infrastructure communautaire. Une injection financière de la province dans un tel projet est un signe que cette dernière croit à l'infrastructure communautaire. Quel est l'état d'avancement du projet au niveau provincial ?

5 – La mise en œuvre de la Loi sur les langues officielles et le rôle du Commissariat

En raison de sa mission, la SANB porte une attention particulière aux questions qui touchent à la langue française et à la culture acadienne, et par extension à la *Loi sur les langues officielles* du Nouveau-Brunswick. L'adoption, en 2002, de la nouvelle *Loi sur les langues officielles* était sans contredit une étape importante dans la reconnaissance des droits de la communauté de langues officielles françaises du Nouveau-Brunswick et dans la mise en œuvre des obligations constitutionnelles que prévoit la *Charte canadienne des droits et libertés*. Cela dit, malgré les avancements et les droits si chèrement acquis au cours des 50 dernières années, il reste bien du travail à effectuer à l'égard de la mise en œuvre complète de ces droits ; un aspect qui n'est pas sans défi, mais qui est toutefois essentiel au développement et à l'épanouissement de la communauté linguistique minoritaire du Nouveau-Brunswick.

Prenons pour exemple le Plan sur les langues officielles de 2015. Comme plusieurs l'ont fait remarquer, ce plan est loin de répondre aux obligations qui sont celles du gouvernement provincial en vertu de l'article 5.1 de la *Loi sur les langues officielles*. D'ailleurs, la Commissaire aux langues officielles soulignait dans son dernier rapport annuel qu'il s'agit davantage d'un document déclaratoire que d'un plan d'action opérationnel. Nous sommes également d'avis que l'absence de disposition dans la *Loi sur les langues officielles* portant sur la langue de travail dans la fonction publique est un autre exemple d'un manquement aux obligations qu'a le gouvernement en vertu du paragraphe 16(2) de la *Charte*.

Un des aspects importants pour la communauté linguistique minoritaire de la province que l'on retrouve dans la *Loi sur les langues officielles* est le poste de Commissaire aux langues officielles. La Commissaire et son équipe font un excellent travail malgré les outils et les moyens limités dont ils disposent. Le fait que le rôle de la Commissaire ne consiste qu'à produire des rapports et qu'elle n'ait pas le pouvoir, comme c'est le cas au fédéral, d'intenter une poursuite semble diminuer grandement l'importance que le gouvernement du Nouveau-Brunswick lui accorde. Dans la mesure où le Commissariat est une composante essentielle dans l'atteinte de l'égalité, le gouvernement doit lui donner les outils et les moyens nécessaires pour qu'il puisse y contribuer adéquatement. Le Commissariat aux langues officielles a ouvert ses portes le 1^{er} avril 2003 et possédait un budget de fonctionnement de 501 000 \$. Treize ans plus tard, ce budget s'élève à 514 000 \$, soit une augmentation de 2,6 pour cent. À titre de comparaison, le budget total de l'Assemblée législative est passé de 14,2 millions en 2003-2004 à 26 millions en 2016-2017, soit une augmentation de 82,9 pour cent au cours de cette même période. Afin d'exécuter son mandat de protection et de promotion des droits linguistiques des Néo-Brunswickois, le gouvernement du Nouveau-Brunswick doit lui accorder un budget suffisant et l'augmentation de son budget annuel devrait refléter celle des autres fonctions de l'État.

Le Commissariat aux langues officielles a ouvert ses portes le 1^{er} avril 2003 et possédait un budget de fonctionnement de 501 000 \$. Treize ans plus tard, ce budget s'élève à 514 000 \$, soit une augmentation de 2,6 pour cent. À titre de comparaison, le budget total de l'Assemblée législative est passé de 14,2 millions en 2003-2004 à 26 millions en 2016-2017, soit une augmentation de 82,9 pour cent au cours de cette même période. Afin d'exécuter son mandat de protection et de promotion des droits linguistiques des Néo-Brunswickois, le gouvernement du Nouveau-Brunswick doit lui accorder un budget suffisant.

- Un financement adéquat est donc crucial !

6 – 50 ans de la loi sur les langues officielles.

Enracinée en Amérique avec une histoire fascinante, l'Acadie est en perpétuelle évolution. Pour mieux comprendre ou découvrir l'Acadie du Nouveau-Brunswick, la questionner et la démystifier et même l'imaginer pour demain, l'unité mobile sera une ressource, un lieu de vie, un espace d'échanges et de diffusions autour d'elle. Son accessibilité facilitera la rencontre des différentes communautés acadiennes et francophones de la province dans leur identité propre, avec leurs différentes réalités culturelles, socio-économiques et linguistiques.

Les principaux objectifs sont de :

- Permettre une expression et une présence de la minorité acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick en continu et à longueur d'année ;
- Favoriser une coexistence linguistique en sensibilisant la majorité anglophone sur l'importance de la dualité linguistique au Nouveau-Brunswick ;
- Se rencontrer, se connaître et échanger entre Acadiens, francophones et immigrants francophones de différentes régions de la province ;
- Créer une banque d'images numériques, incluant des témoignages, sur ce que représente vivre en Acadie du Nouveau-Brunswick aujourd'hui et la diffuser.

Le budget global du projet sur quatre ans est estimé présentement à \$2,5MM. La prochaine étape est d'étudier la faisabilité du projet et établir les partenariats. Comme mentionné lors de nos discussions, la Société du développement régional pourrait financer une telle initiative, soit celle d'étudier la faisabilité technique d'un tel projet.

- La SANB sollicite alors le Gouvernement de soutenir nos efforts par le biais d'un partenariat financier afin de financer certaines parties du projet, notamment la faisabilité technique.

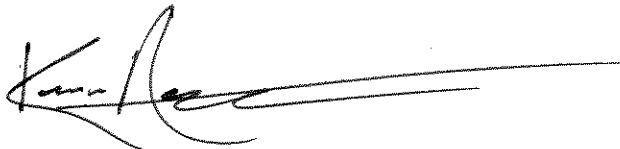
La privatisation des services essentiels est une énorme préoccupation pour la SANB, et nous demeurons solidaires entre la régie Vitalité et leurs stratégies en matière d'économies et d'efficacité. De plus, la poursuite possible d'Égalité santé en français est une importante initiative qui vise le respect et l'avancement vers une pleine et réelle dualité en matière de soins de santé.

La pleine municipalisation est une priorité pour la communauté acadienne, et notre destin collectif repose sur la gouvernance locale. L'heure est arrivée que votre gouvernement prenne une position claire et ferme, et entreprenne l'ensemble des actions nécessaires à sa réalisation.

Maintenant que le Parti libéral du Canada est majoritaire au Parlement canadien, il serait donc approprié et plus facile pour que l'on adopte une législation pour modifier la Loi sur la Cour suprême, afin d'assurer que dorénavant les juges à la plus haute instance juridique du pays soient bilingues. Nous avons témoigné le Premier ministre Trudeau dans son engagement personnel à ne nommer que des juges bilingues à la Cour suprême à l'avenir. Mais nous savons toutes et tous que les paroles passent, comme les gouvernements aussi, mais que les écrits restent. Seule une législation en ce sens saurait réparer une telle aberration de façon pérenne. Nous vous demandons donc que votre gouvernement prenne position dans cette affaire et que vous parliez à vos homologues fédéraux afin qu'ils offrent leur soutien au projet de loi C-203, présentement devant la Chambre des communes. C'est un dossier supra-politique, qui ne devrait pas tomber dans les sous-sols de véhémences partisans. C'est notre vœu le plus sincère.

J'ose espérer que notre nouvelle collaboration se traduira à long terme par de solides relations. Il demeure primordial de travailler ensemble dans l'intérêt de la société néo-brunswickoise dans son ensemble, mais plus spécifiquement d'assurer un avenir prometteur pour l'Acadie du Nouveau-Brunswick.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'assurance de ma haute considération.



Kevin Arseneau,
Président

cc; L'honorable Donald ARSENAULT

Ministre responsable des Affaires intergouvernementales, Ministre responsable de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, Ministre responsable des Langues officielles et Ministre responsable de la Société de développement régional

L'honorable Victor BOUDREAU, Ministre de la Santé

L'honorable Brian KENNY, Ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance

L'honorable Denis LANDRY, Ministre de la Justice et Sécurité publique

L'honorable Francine LANDRY, Ministre du Développement économique, Ministre responsable de la Francophonie et Ministre responsable d'Opportunités NB

L'honorable Roger MELANSON, Président du Conseil du Trésor et Ministre responsable de la Politique d'expansion du commerce

L'honorable Serge ROUSSELLE, Ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux et Procureur général